

DATE DE CONVOCATION : 30 juin 2026
DATE D’AFFICHAGE : 30 juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 16
NOMBRE DE VOTANTS : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 JUILLET 2026 à 19h00

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : Monsieur Eric BLIN, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Carole BOSQUET

PRÉSENTS : M. MARIE Freddy, M. DEU Yannick, Mme GUILBERT Maggy, Mme BOSQUET Carole, Mme DARSY Nadia, M. DUCATEZ Nicolas, Mme GUILBERT Valérie, M. LECAT Gilles, Mme LEGRAND Delphine, Mme LISE Juliette, Mme VOET Evelyne, M. AVART Jean-Luc, M. BUCKMAN Rudolph, Mme CADET Delphine, M. DUCROCQ Joël.

ABSENTS : Mme TEMPERVILLE Christine (procuration à Mme LEGRAND Delphine), M. BERTHELEMY Matthieu (procuration à M. DUCATEZ Nicolas), M. COUSIN Jean-Marie (procuration à M. MARIE Freddy), Mme LEBLANC Vanessa (procuration à Mme DARSY Nadia), M. LEHMANN Wolfgang (procuration à M. BLIN Eric), M. VANGROOTENBRUELE Alvin (procuration à Mme GUILBERT Maggy), M. DESCHODT Daniel (procuration à M. AVART Jean-Luc).

N°2026/040 RAPPEL DES REGLES DE FONCTIONNEMENT ET DE RESPECT ENVERS LES AGENTS COMMUNAUX

A la demande de Monsieur Freddy MARIE, 1er adjoint au Maire, Monsieur le Maire lui laisse la parole.

Monsieur Freddy MARIE, 1er adjoint au Maire délégué aux finances et à la sécurité, demande que sa prise de parole soit expressément consignée dans la présente délibération.

Ses propos sont retranscrits fidèlement comme suit :

« Jeudi dernier, c'est-à-dire le 02/07/26 à 17h50 au sein de la commune, dans le bureau administratif, en présence du Maire et de 3 agents administratifs, s'est déroulé un fait particulièrement grave.

En effet, un élu, à deux reprises, s'est permis d'insulter un de nos agents (non présent) en ces termes : "ce grand connard".

Devant la gravité des faits, j'ai demandé à cet élu de quitter le bureau après lui avoir rappelé à plusieurs reprises que ses paroles étaient inacceptables à l'endroit d'un agent de la commune et ce quelles que soient les raisons qui l'ont poussé à proférer ces insultes.

Conscient de la gravité des faits, il a présenté à deux reprises ses excuses avant de quitter lui-même la maison communale.

Je voudrais ici rappeler certains éléments sur le fonctionnement de la commune si Monsieur le Maire le permet.

Le Maire, les adjoints et conseillers municipaux délégués entretiennent des relations étroites avec les agents communaux sans en être leurs responsables hiérarchiques bien évidemment. Il en est de même pour l'ensemble des élus du conseil.

Le précepte est que les élus ne sollicitent pas directement les agents.

Le respect des personnes et notamment de l'ensemble de nos employés communaux est un principe auquel tous les élus doivent adhérer sans réserve.

Nous ne pouvons pas accepter ce qui s'est passé et notre rôle dans ces circonstances est de protéger nos agents.

Depuis le début de la mandature, trop de faits nous sont relatés qui viennent perturber le travail quotidien et difficile de l'ensemble des agents communaux, les mettant dans des situations délicates.

Aucun mandat d'élu, aucune fonction associative ne peut permettre de s'affranchir des règles de fonctionnement citées précédemment mais surtout des règles de respect des personnes.

Aussi, je pense qu'il est temps de remettre les pendules à l'heure.

De fait, il serait nécessaire que les sollicitations des responsables associatifs relatives à des demandes particulières soient dorénavant faites à l'adjoint aux fêtes ou à Monsieur le Maire et plus directement aux agents communaux.

De fait, il serait nécessaire que certains responsables associatifs restent à leur place même si on peut comprendre que pour certains d'entre eux la pilule de la défaite aux dernières élections est difficile à avaler.

La sérénité dans le travail des agents communaux est essentielle et pas optionnelle ; nous en sommes Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Maire, Mesdames les adjointes, Monsieur l'adjoint et Monsieur le conseiller délégué les premiers garants.

Personnellement, je ne laisserai plus rien passer de la sorte.

À bon entendeur.

Freddy MARIE

1er Adjoint au Maire de Watten

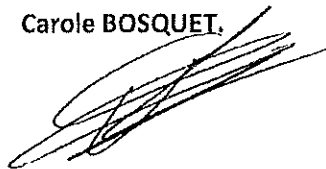
délégué aux finances et à la sécurité. »

Le Conseil municipal prend acte de cette intervention et de la demande de l'élu de voir ses propos intégrés à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande si cette intervention soulève des questions. Dans la mesure où aucun élu ne souhaite prendre la parole à ce sujet, le débat est clos.

La Secrétaire de Séance,

Carole BOSQUET,



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Eric BLIN.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 09/07/2026

ID : 059-215906470-20260706-2026_040-DE

